



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la
personne du Comité permanent des affaires
étrangères et du développement international**

SDIR • NUMÉRO 130 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 27 novembre 2018

—
Présidente

Mme Anita Vandenbeld

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 27 novembre 2018

• (1300)

[Traduction]

La présidente (Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): Bienvenue à tous.

Merci beaucoup à notre témoin, Philip Tunley, qui est avec nous par vidéoconférence à partir de Toronto.

Je crois comprendre que M. Henheffer ne sera pas en mesure de venir. Nous n'avons donc qu'un seul témoin aujourd'hui.

Il s'agit de la première séance de notre étude sur l'état de la liberté de presse.

Philip Tunley est président du conseil d'administration des Journalistes canadiens pour la liberté d'expression. Nous sommes très heureux de vous accueillir, monsieur Tunley. Nous allons commencer par votre exposé d'une dizaine de minutes.

M. Philip Tunley (président, Conseil d'administration, Journalistes canadiens pour la liberté d'expression): Merci beaucoup.

Bonjour au Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner au nom de CJFE.

J'en suis actuellement le président, mais je dois préciser que je ne suis pas journaliste. Je suis, en fait, avocat. Mon travail consiste notamment à représenter, défendre et appuyer les médias au Canada. C'est à ce titre que j'assume la présidence pour le moment.

Dans mon exposé, j'aimerais parler brièvement de trois aspects clés du milieu du journalisme d'aujourd'hui.

Si vous me permettez de commencer par l'environnement gouvernemental, le Comité sait, je pense, que cette année a été difficile pour les médias et la liberté d'expression, au Canada et partout dans le monde. Je vais vous donner trois exemples parmi tant d'autres, évidemment. Au Moyen-Orient, tout d'abord, comme chacun sait, nous avons un pays allié dont le gouvernement pourrait, selon les services américains de sécurité et de renseignement, être responsable du meurtre brutal d'un journaliste du *Washington Post* dans sa propre ambassade. Nous considérons habituellement les ambassades comme un refuge pour les voyageurs. C'est un exemple, mais ce n'est pas le seul.

Aux États-Unis, nous avons un président qui prétend, au tribunal de district des États-Unis, qu'il a le pouvoir discrétionnaire absolu de priver un membre de longue date de l'Association des correspondants de la Maison-Blanche de son laissez-passer et de son accès à la Maison-Blanche et, en fin de compte, de sa carrière de journaliste.

Ici, en Ontario, nous avons un premier ministre qui croit pouvoir détourner l'argent des contribuables, qui est fourni pour appuyer les responsabilités législatives et électorales de son caucus, afin de financer son propre service de nouvelles privé, Ontario News Now.

Ce sont là trois exemples d'actes commis par un gouvernement. À mon avis, la façon dont les Canadiens et les institutions et les lois canadiennes réagiront à ces événements et à d'autres événements dans la sphère gouvernementale témoignera de notre engagement, non seulement envers la liberté de presse, mais aussi envers la primauté du droit.

Si nous prenons l'environnement économique, là encore, le Comité comprendra bien que le climat des affaires pose un autre défi aux médias d'information. Si on regarde le problème globalement — bien qu'il y ait beaucoup d'études qui donnent plus de détails —, on voit deux causes principales. La première est un important détournement des recettes publicitaires des médias traditionnels qui font du journalisme, comme nous le comprenons traditionnellement, en faveur des médias sociaux qui ne font pas de journalisme. C'est la première cause. L'autre est une baisse importante de l'auditoire, en particulier chez les jeunes générations.

C'est dans ce contexte que j'ai examiné les récentes annonces du ministre des Finances, qui comprennent un ballon d'essai, je dirais, sur les mesures possibles pour faire face aux pressions financières qui en résultent pour les médias. J'ai plusieurs points à soulever. Tout d'abord, il s'agit à juste titre d'une consultation et non d'une prescription, et je pense que c'est une bonne chose. Le financement gouvernemental de notre liberté de presse suscite la controverse, même chez les journalistes. Il sera essentiel, pour le gouvernement et pour le Parlement, d'entendre des points de vue fortement opposés, d'un côté comme de l'autre, avant de choisir des options dans ce domaine.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions à ce sujet, mais voici ce que je suggère. L'une des options proposées dans la récente déclaration du ministre des Finances accorderait le crédit d'impôt aux abonnés plutôt qu'aux médias. Je dois dire que cette solution me plaît, car elle s'attaque directement à l'une des deux causes sous-jacentes que je viens de mentionner, soit le problème du déclin des auditoires. Cela m'amène à une autre idée. Que penseriez-vous d'un crédit d'impôt pour les annonceurs qui font de la publicité dans les grands médias?

• (1305)

De toute évidence, ces options, quelle que soit la façon dont vous les structurez, ne vont pas complètement éviter la nécessité d'un processus pour identifier les médias qui devraient recevoir des subventions publiques, probablement parce qu'ils contribuent à nos valeurs et à nos objectifs sur le plan de la liberté de presse au Canada. C'est là que surgit la majeure partie du débat et de la controverse. Ce n'est pas une question facile et je suis sûr que nous n'arriverons pas à la résoudre au cours de cette séance.

Cependant, ces options donneraient au public et aux annonceurs le droit de choisir les médias qui recevraient le financement gouvernemental disponible, le cas échéant. Je crois également important que les médias qui reçoivent ces subventions soient au moins soumis à certaines disciplines de base du marché pour obtenir le soutien que le gouvernement est prêt à offrir ou, au moins, à mettre à leur disposition.

Enfin, j'aimerais parler brièvement de l'environnement juridique, qui est évidemment le domaine que je connais le mieux et le plus directement. Je pense que nous avons un peu plus de raisons d'être optimistes sur ce plan-là. Un certain nombre d'événements survenus au cours des dernières années ont été positifs, je crois, pour tous ceux qui traitent avec les médias et représentent leurs intérêts dans le processus judiciaire.

Le premier, bien sûr, a été l'adoption par le Parlement, l'an dernier, de la Loi sur la protection des sources journalistiques. Cela apporte une protection attendue depuis longtemps à un secteur critique de la couverture des nouvelles, c'est-à-dire la protection des sources. Je pense que vous savez tous, en tant que parlementaires, qu'il est essentiel de pouvoir parler aux journalistes en privé et de fournir des renseignements sans attribution. Le discours entre les sources et les journalistes et la protection de ce discours, de cette discussion et de cet échange d'information contre toute intervention indue dans le système judiciaire sont essentiels.

L'interprétation de la protection des journalistes et des sources que cette loi a créée est déjà devant la Cour suprême du Canada dans le cadre d'une audience qui aura lieu au printemps. Nous attendons avec impatience l'interprétation de la cour.

La deuxième initiative législative mérite d'être soulignée. De nombreuses provinces, y compris récemment l'Ontario, ont maintenant adopté des lois contre les poursuites-bâillons. Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique sont malheureusement encore beaucoup trop fréquentes au Canada. Elles sont notamment intentées par des grandes sociétés au Canada et ailleurs. Les décisions récentes de la Cour d'appel de l'Ontario, qui interprètent la nouvelle loi ontarienne, ont été très bien accueillies, car elles renforcent l'effet dissuasif de la loi, particulièrement en ce qui concerne les litiges qui ciblent la liberté d'expression.

Je crois que le Parlement est actuellement saisi, au Sénat, de la réforme de la Loi fédérale sur l'accès à l'information. CJFE a récemment contribué à ce processus, et nous attendons avec impatience vos délibérations.

En ce qui concerne les tribunaux, ils continuent, partout au Canada, d'appliquer les récentes décisions de la Cour suprême qui ont renforcé les principaux moyens de défense dans les actions en diffamation. La défense des commentaires justes sur des questions d'intérêt public revêt une importance particulière dans vos délibérations, et elle a été renforcée par la Cour, il y a quelques années, dans la cause WIC Radio. La défense de la communication responsable, que la Cour a définie et qui a été retenue récemment dans l'affaire *Grant c. Torstar*, a été appliquée à plusieurs reprises et constitue un ajout très bienvenu aux défenses concernant le reportage médiatique approprié dans notre système judiciaire.

Là où je pense qu'il faudrait davantage de mesures législatives de protection et de sensibilisation des juges, c'est en ce qui concerne le rôle des médias dans notre système de justice pénale. Malheureusement, les ordonnances de non-publication, qu'elles soient imposées par la loi ou de façon discrétionnaire par les juges qui s'occupent des affaires criminelles, semblent être de plus en plus la norme, et non l'exception. Je dis que ce devrait être l'exception,

parce que notre Charte définit le droit à un procès équitable. Tout le monde parle du droit à un procès équitable. Il s'agit, en fait, du droit à un procès équitable et public. La nature publique d'un procès criminel est très importante et la capacité...

• (1310)

La présidente: Excusez-moi, pourriez-vous conclure? Cela fait 10 minutes.

M. Philip Tunley: Vraiment, c'est tout.

L'autre aspect du système pénal qui pose problème, ce sont les ordonnances de production et d'assistance qui sont régulièrement prises par la GRC et d'autres corps policiers.

En résumé, il y a beaucoup de sujets qui doivent retenir l'attention du Comité, mais aussi beaucoup de progrès sur lesquels vous pouvez vous appuyer dans le cadre de vos travaux.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Tunley, de votre exposé.

Je vous rappelle que notre comité est un sous-comité du Comité des affaires étrangères. Ce n'est pas un comité législatif, et c'est donc une étude globale que nous faisons. Nous nous pencherons sur la situation de la liberté de presse dans le monde.

Cela dit, bien sûr, une partie de la discussion porte sur les enjeux que nous pourrions examiner, par thème ou même par pays, dans le cadre de notre étude.

Je vais commencer les questions à ce sujet avec M. Anderson, pour sept minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Pour commencer, y a-t-il une économie de marché pour les médias, pour qu'ils puissent se débrouiller seuls sur le plan économique, ou avons-nous nécessairement besoin de l'argent des contribuables pour soutenir l'industrie des médias à l'heure actuelle?

M. Philip Tunley: La presse libre a toujours été indépendante et trouvera toujours une façon de financer ses activités. Elle a d'autres sources de financement que les fonds publics. Par le passé, elle a bénéficié du soutien des mouvements politiques, des chefs d'entreprise et de tous les secteurs.

À l'heure actuelle, le véritable défi économique est la concurrence des médias sociaux. Il s'agit de faire passer le message, évidemment, mais il s'agit aussi de rendre compte de ce qui se passe au Canada et dans le monde.

M. David Anderson: Votre organisation est-elle d'avis que les contribuables ont une certaine responsabilité à l'égard de la protection de l'industrie contre la concurrence en raison de l'évolution de la technologie?

Votre organisation est-elle d'avis que l'argent des contribuables est nécessaire pour soutenir les médias à l'heure actuelle, ou croyez-vous que non?

M. Philip Tunley: Je répète ce que j'ai dit. La question que vous posez suscite la controverse chez les journalistes. Ils ont des points de vue différents, d'un côté comme de l'autre, comme en témoignent les commentaires que l'on entend actuellement.

En tant que porte-parole des Journalistes canadiens pour la liberté d'expression, je dois dire qu'il y a des moments où il est plus important pour le gouvernement d'intervenir. C'est une période particulièrement difficile sur le plan des affaires et des autres options de financement. Il y a de la place pour l'intervention gouvernementale à l'heure actuelle.

M. David Anderson: Comment peut-on éviter ce que j'appelle la « contamination », ou comment peut-on promouvoir l'indépendance de quiconque reçoit des fonds du gouvernement?

En tant que dirigeants politiques, on nous accuse de ne pas pouvoir accepter un cadeau de plus de 150 \$ ou 200 \$, sinon cela nous influencera, et pourtant, nous constatons actuellement un engagement massif à l'égard du financement des médias au Canada.

Partout dans le monde, nous voyons des gouvernements intimider et influencer les médias. Comment pouvons-nous éviter cela? Il va pratiquement de soi que lorsque les gens reçoivent de l'argent du gouvernement, ils se sentent obligés de l'appuyer.

• (1315)

M. Philip Tunley: Les deux suggestions que j'ai faites au sujet de l'acheminement du financement, s'il doit y avoir un financement public, par l'entremise des abonnés ou des annonceurs, permettent de le faire à distance. Cela retire au gouvernement le pouvoir décisionnel direct. Il y a aussi la suggestion de mettre sur pied un groupe d'experts.

Au bout du compte, il n'y aura pas beaucoup de controverse au sujet des médias qui servent vraiment les intérêts de la société et de la liberté de presse, qui rapportent des articles d'actualité qui intéressent la presse, qui appuient notre processus démocratique. Il n'y aura pas beaucoup de controverse à ce sujet. Ce sont les principaux médias, et non les médias sociaux, qui font cela dans une très large mesure, pas exclusivement...

M. David Anderson: Êtes-vous en train de dire que les médias grand public présentent cette information mieux que les médias sociaux?

M. Philip Tunley: Ce que je dis, c'est que lorsque vous parlez de financer la liberté de presse, vous parlez de financer le processus d'établissement des faits, le processus de collecte des nouvelles, qui n'est en fait entrepris que par les grands médias et très peu de nouveaux médias en ligne. Je pense que nous savons tous qui ils sont.

Ce sont eux qui se donnent la peine d'aller au fond des choses de façon indépendante plutôt que de simplement réagir à un débat politique en cours.

M. David Anderson: Je ne suis pas sûr que ce sera aussi simple que cela, mais j'aimerais vous interroger un peu sur l'idée d'un comité nommé par le gouvernement pour déterminer qui peut vraiment avoir accès à ces crédits d'impôt. Vous semblez être à l'aise avec cette notion. Certains d'entre nous seraient très mal à l'aise. Pourriez-vous également nous dire ce que vous en pensez?

M. Philip Tunley: Je suis à l'aise avec cela parce que nous le faisons dans toutes sortes d'autres domaines. Nous avons mis sur pied des comités d'experts indépendants pour financer les arts. Nous avons mis sur pied des comités d'experts indépendants pour financer diverses activités — des universités — qui ont besoin d'une certaine indépendance par rapport au gouvernement pour fonctionner efficacement. Je ne pense pas que le gouvernement ou les journalistes hésiteraient à mettre sur pied une institution qui fonctionnerait dans notre industrie.

M. David Anderson: J'ai l'impression que vous ne pensez pas qu'il y ait un cynisme généralisé à l'égard des médias grand public. C'est certainement le cas dans ma circonscription. Je me demande si vous voudriez nous en parler.

Les gens obtiennent leurs renseignements principalement de Facebook et des médias sociaux maintenant. Ce n'est pas dans les médias grand public, si vous regardez les résultats du sondage. Êtes-vous en train de dire que nous devons contrer cela, de façon à élever l'un et à essayer ensuite de ramener l'autre à l'idée plus réaliste qu'il s'agit davantage d'une conversation sociale que d'un organe de presse?

M. Philip Tunley: Je pense que la réponse réside dans notre conception du journalisme qui mérite d'être appuyé. Je pense qu'une grande partie de ce qui apparaît dans les médias sociaux n'entre pas dans cette catégorie. C'est parfois le cas, mais pas toujours. Pour être indépendant, le journalisme doit recueillir activement des faits et questionner activement ceux qui sont au pouvoir. Beaucoup de médias sociaux ne le font pas. En fait, c'est le contraire.

M. David Anderson: Je trouve cela intéressant. Je crois qu'il y a eu une étude de l'Université Harvard sur la couverture par CNN des nouvelles concernant le président aux États-Unis. Selon cette étude, 93 % ou 97 % de cette couverture était tendancieuse. Considérez-vous que les grands médias font preuve d'impartialité?

Pour ma deuxième question, mais je pense que je vais manquer de temps...

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

M. David Anderson: J'aimerais que vous nous parliez un peu des RPV dans le monde et de la nécessité de ces réseaux. Certains pays les interdisent maintenant. J'ai parlé à des responsables de la sécurité sur Internet qui ne comprennent pas pourquoi nous ne sommes pas tous abonnés à ces services. J'aimerais également connaître votre point de vue à ce sujet.

M. Philip Tunley: Je ne suis pas un expert des réseaux privés. Je n'ai pas grand-chose à dire à ce sujet. L'utilisation des réseaux privés va plutôt à l'opposé du journalisme.

La présidente: De toute façon, votre temps est écoulé.

La parole est à Mme Khalid pour sept minutes.

Mme Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci de votre témoignage d'aujourd'hui. Je pense que le journalisme et les journalistes sont essentiellement les gardiens de toute démocratie dans le monde, et leur rôle est très important pour assurer la transparence des gouvernements et des États. Le public a le droit de savoir ce qui se passe.

Sur ce, je veux parler un peu de l'impact du phénomène des fausses nouvelles, et des effets que cela a sur la liberté d'expression du journalisme d'enquête et du journalisme courant. Nous avons vu partout dans le monde des allégations de fausses nouvelles ayant eu une incidence sur les élections ou sur l'opinion publique. Qu'en pensez-vous?

• (1320)

M. Philip Tunley: Je voudrais faire une distinction à propos de ce que nous pouvons tous examiner et considérer objectivement comme des fausses nouvelles. C'est quand on rapporte sciemment des faits qui sont faux et qui visent à perturber et à entraver notre processus démocratique, ou d'autres... Pour moi, voilà ce que sont les fausses nouvelles.

Il y a aussi le phénomène de l'accusation. C'est une accusation facile à porter. C'est une des expressions à la mode qui a été popularisée. La caractéristique d'un bon journalisme, c'est que, lorsqu'il est critiqué — « Vous rapportez des fausses nouvelles » —, un bon journaliste ou un bon média peut dire: « Non, voici mes sources. C'est ainsi que nous avons procédé pour vérifier, pour votre gouverne, ce que nous disons. »

À mon avis, pour revenir aux questions précédentes, c'est ce qui distingue ce qui vaut la peine d'être appuyé dans n'importe quel système, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde — le journalisme qui peut justifier ses affirmations et ses déclarations.

Mme Iqra Khalid: Pensez-vous que le phénomène d'Internet et la facilité d'accès à l'information ont créé des problèmes aux journalistes pour pouvoir diffuser les nouvelles avec exactitude au public de n'importe quel pays?

M. Philip Tunley: Je pense que cela a créé des occasions que certains médias n'ont pas encore pleinement exploitées. À mon avis, c'est l'une des raisons pour lesquelles ils investissent dans Internet pour faire passer leur message.

Bien sûr, le défi est de savoir comment se faire payer pour ce service. Une grande partie d'Internet est gratuite. Si vous financez une activité de collecte de renseignements qui est valide, comme le fait le journalisme, vous ne pouvez pas la donner gratuitement. Je pense que c'est là le défi. Internet est une chose merveilleuse. C'est comme l'invention de l'imprimerie. C'est comme toutes les choses qui finiront par rendre la liberté d'expression plus grande et plus efficace et rejoindre plus de gens, mais ses débuts provoquent de graves perturbations, ce qui me semble être une raison d'envisager des mesures pour soutenir ce que nous valorisons vraiment dans les médias.

Mme Iqra Khalid: Au sein de ce sous-comité, nous entendons beaucoup parler de journalistes qui essaient de signaler des abus qui se produisent partout dans le monde et qui risquent souvent leur vie pour le faire. Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de la réaction de la communauté internationale ou des mesures proactives visant à protéger le journalisme et la liberté de presse?

M. Philip Tunley: L'une des plus grandes initiatives auxquelles j'ai participé dans le cadre de CJFE — après son lancement — a été la création du réseau IFEX. L'Échange international de la liberté d'expression regroupe, je crois, plus de 100 organisations journalistiques du monde entier, qui échangent des informations et interviennent activement pour protéger les journalistes. CJFE a un programme intitulé « Journalistes en détresse », dans le cadre duquel nous apportons un financement lorsque des journalistes sont persécutés ou risquent la mort dans des pays étrangers.

Nous sommes vraiment privilégiés, dans un pays comme le Canada, de pouvoir jouer ce rôle. Nous sommes constamment à la recherche de nouvelles façons d'intervenir et de soutenir la liberté de presse dans d'autres pays, ce qui est essentiel pour leur permettre de passer de la dictature à une pleine participation à la communauté internationale.

Mme Iqra Khalid: Selon vous, quel est le plus grand défi de notre temps pour les journalistes, compte tenu du climat, des possibilités offertes par les médias sociaux et Internet, et aussi de la montée de l'extrémisme et des opinions extrémistes, comme le fascisme et le populisme, dans le monde? Selon vous, quel est le plus grand défi auquel les journalistes sont confrontés à l'heure actuelle et comment pouvons-nous relever ce défi?

● (1325)

M. Philip Tunley: J'aimerais bien qu'il n'y en ait qu'un seul. Vous en avez énuméré plusieurs. Malheureusement, de nombreux gouvernements dans le monde estiment qu'ils peuvent agir en toute impunité et ils veulent s'attaquer aux journalistes parce qu'ils constituent la première ligne de critique. Une fois que la liberté de presse a été minée et subvertie dans un pays, le barreau indépendant et les juges indépendants ne tardent pas à être visés à leur tour.

Les journalistes sont les premiers à être exposés, lorsqu'un gouvernement cherche à mettre en place des mesures répressives, parce que les autorités veulent soustraire leurs actes à l'examen du monde entier et aux pressions des Nations unies. La presse est vraiment un gardien essentiel et c'est, je crois, la raison pour laquelle il faut n'épargner aucun effort pour la préserver. Au Canada comme ailleurs, nous avons un rôle à jouer pour appuyer le journalisme dans le monde, si nous voulons avoir des partenaires économiques et politiques dynamiques dans la communauté des nations.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Hardcastle, pour sept minutes. Ensuite, tout le monde aura droit à un autre tour de trois minutes.

Mme Cheryl Hardcastle (Windsor—Tecumseh, NPD): Merci, madame la présidente; et merci, monsieur Tunley.

Je veux m'en tenir à la dimension internationale de la liberté de presse.

Nous savons que l'indépendance des grands médias imprimés et de radiodiffusion est minée. Nous savons que la liberté de presse à laquelle nous faisons face à l'égard des droits de la personne sur la scène internationale fait l'objet de pressions, non seulement dans les grandes démocraties, mais aussi dans les États répressifs. Il fut un temps où nos grandes démocraties avaient des organes d'information sains et viables qui avaient des bureaux internationaux. Selon vous, en quoi cela change-t-il et en quoi cela contribue-t-il à affaiblir la couverture des droits de la personne et le lien entre les deux?

J'aimerais que vous essayiez de vous concentrer sur ce thème plutôt que sur le modèle d'affaires et les autres pressions, car cela pourrait nous amener trop loin. J'ai un diplôme en journalisme. Je pense que nous devrions apprendre à faire la différence entre le journalisme et les articles d'opinion qui sont peaufinés. Nous devrions probablement commencer à le faire lorsque les enfants apprennent à lire.

Cela dit, parlons de la couverture internationale faite par des sources d'information authentiques, et peut-être même des menaces qui pèsent sur les journalistes qui essaient de faire ce travail aujourd'hui.

M. Philip Tunley: L'idéal d'une organisation de journalistes capable de couvrir l'actualité dans le monde entier est très difficile à soutenir aujourd'hui. De moins en moins de médias peuvent atteindre ce niveau d'activité.

Ce que nous constatons, et cela vaut également pour le journalisme d'enquête au Canada, c'est une collaboration beaucoup plus importante. Il y a beaucoup plus de réseautage, ce qui est essentiel. Ce qu'il faut, c'est la création et l'encouragement d'une communauté de journalistes où nous reconnaissons et respectons le bon journalisme partout où nous le trouvons et où nous acceptons d'utiliser le meilleur de la profession dans les médias canadiens.

C'est un point essentiel.

Vous soulevez également d'autres questions. C'est lié au modèle économique, malheureusement, parce que nous ne pouvons plus nous permettre de le faire isolément, si jamais c'était possible.

Mme Cheryl Hardcastle: Voyez-vous une corrélation avec l'affirmation ou l'attaque contre le journalisme lorsqu'il est à son plus faible?

À l'apogée des médias traditionnels, c'est-à-dire avant que les médias sociaux commencent à être utilisés plus souvent et avant leur avènement, y avait-il l'équivalent du blocage de centaines de sites Web, y compris des sources d'information, par les autorités égyptiennes sous prétexte qu'ils appuyaient le terrorisme? C'est une forme relativement nouvelle d'attaque contre le journalisme, n'est-ce pas?

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a tant de...

• (1330)

M. Philip Tunley: Il faut d'abord comprendre d'où vient le problème.

En fait, les médias sociaux ou le journalisme citoyen de toutes sortes sont une nouvelle ressource fantastique pour les reporters et les journalistes du monde entier qui veulent avoir une idée de ce qui se passe dans des endroits lointains. Les initiatives gouvernementales que vous décrivez sont conçues pour mettre un terme à ces activités, pour mettre fin aux sources d'information qui sont maintenant disponibles alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. Il était très facile d'empêcher les gens ou les journaux de quitter le pays. Il est très difficile d'empêcher la diffusion de vidéos sur Internet, des vidéos qui, bien sûr, sont de grande qualité...

La difficulté à laquelle font face les journalistes, et qui exige encore beaucoup de discipline de leur part, c'est de séparer ce qui est une vraie vidéo, qui est vraiment prise et non éditée, qui n'est pas trafiquée, de la grande quantité de fausses informations que les gouvernements et d'autres produisent et diffusent sur Internet.

Il y a encore un défi à relever. C'est en partie un défi technologique. Cependant, c'est ça, le bon journalisme. En fait, cela ouvre des possibilités. Il faut voir les réactions des gouvernements comme celui que vous avez mentionné dans ce contexte.

Mme Cheryl Hardcastle: Merci.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de ce qui se passe au Moyen-Orient. C'était un phénomène précoce qui nous a permis de commencer à réfléchir au journalisme et à certaines de ces répercussions.

Avez-vous des recommandations à nous faire à ce sujet, sur ce que devrait être notre approche en matière de facilitation des droits de la personne à l'échelle internationale?

M. Philip Tunley: Il faut faire un choix très difficile quant à la mesure dans laquelle on pousse les autres pays. Il y a un choix diplomatique à faire, mais je pense que pour les journalistes, le meurtre de M. Khashoggi est tellement effronté et extrême qu'il faut plus qu'une réaction d'indignation. Il faut plus que des mots, et je pense que c'est le point de vue qu'apporteraient tous les journalistes. C'est un crime très grave, un crime international, commis parce que quelqu'un exerçait sa profession de journaliste. C'était pour le réduire au silence, ce qui est monstrueux.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant faire un deuxième tour, mais nous allons limiter les questions à trois minutes parce que nous avons des travaux à faire à la fin.

Nous allons commencer par M. Tabbara, pour trois minutes.

M. Marwan Tabbara (Kitchener-Sud—Hespeler, Lib.): Merci beaucoup, et merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Dans l'ensemble, le classement mondial de la liberté de presse a chuté en 2018, et Reporters sans frontières a indiqué que c'était attribuable à divers facteurs, notamment la guerre, les menaces croissantes d'agents non étatiques, les troubles civils, la crise économique, et j'en passe.

Pourriez-vous nous en parler un peu et nous donner votre point de vue?

M. Philip Tunley: Il est bon, je pense, que le rapport sur la liberté de presse soit publié sous forme d'indice. Ce n'est pas très scientifique. Ce n'est pas tout à fait exact, mais cela vous donne une idée générale de la tendance à la hausse ou à la baisse, et il ne fait aucun doute, je pense, qu'au cours des dernières années, nous avons observé une tendance à la baisse. Il y a beaucoup de raisons à cela, et je crois que vous avez raison. Le rapport ne se concentre pas sur une seule chose. Plusieurs facteurs entrent en jeu.

M. Marwan Tabbara: Pensez-vous que c'est un phénomène nouveau? Est-ce lié à la montée de la technologie? Pouvez-vous nous donner une ventilation de ce que nous avons vu au cours des 30 ou 40 dernières années? Y a-t-il eu plus d'attaques contre le journalisme?

En quoi cela a-t-il changé depuis 30 ou 40 ans?

• (1335)

M. Philip Tunley: Je pense que je peux voir beaucoup plus d'information aujourd'hui, si je les cherche, qu'il y a 30 ou 40 ans. En ce sens, il y a eu une augmentation massive. Le problème, c'est de savoir comment cette information est filtrée par un processus éditorial, journalistique, pour distinguer ce qui se passe vraiment de tout le reste. C'est le grand défi, car le journalisme consiste à choisir les nouvelles qui sont importantes, à recueillir les faits et à les rapporter de façon juste et exacte, et aussi à exprimer des opinions sur les sujets dont les Canadiens ou les auditeurs du monde entier doivent entendre parler.

M. Marwan Tabbara: En ce qui concerne les États qui ont des régimes autoritaires, quels sont certains des outils et des méthodes qu'ils utilisent? Ma collègue d'en face a mentionné que ces régimes peuvent bloquer les sites Web, et il y a d'autres mesures. Ils pourraient surveiller ce que vous publiez sur un certain blogue.

Évidemment, ils menacent les journalistes et même les activistes, mais quelles autres mesures prennent-ils?

La présidente: Malheureusement, vous allez devoir attendre cette réponse parce que votre temps est écoulé.

Nous allons passer à M. Sweet.

M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC): Monsieur Tunley, merci de votre témoignage.

Je voulais faire un plaidoyer pour notre comité. L'un des défis auxquels nous sommes confrontés, c'est que nous entendons de nombreuses histoires au sujet de gens qui souffrent dans le monde, qu'il s'agisse des Ouïghours, des Chrétiens, des Tibétains ou des Rohingyas. Ils sont toujours désespérés, et nous constatons qu'il y a une sous-représentation de cette souffrance dans le journalisme canadien.

J'aimerais vous demander d'encourager vos collègues à couvrir ces histoires. S'ils voulaient faire un ou deux autres reportages sur les droits internationaux de la personne, nous leur en serions certainement reconnaissants. Parfois, quand nous tenons des conférences de presse, et nous nous présentons à la tribune de la presse, il n'y a personne.

D'après les discussions que j'ai eues avec les Canadiens au cours des dernières... C'est la 13^e année que je siège à ce comité. Ils sont toujours surpris lorsque je leur raconte une histoire à ce sujet. Ils demandent: « Comment pourrais-je en entendre parler? » Vous pourriez peut-être en toucher un mot à vos collègues.

Pour la dernière partie de mon temps, je veux vous donner l'occasion de partager certains renseignements avec nous. Pour ce qui est des journalistes qui sont persécutés, incarcérés ou peut-être tués, je crois comprendre que votre organisation envoie une lettre aux ambassadeurs au Canada lorsqu'il y a des journalistes qui sont maltraités. Avez-vous d'autres initiatives auxquelles vos membres participent pour soutenir les familles des journalistes qui sont victimes de violence, etc.?

M. Philip Tunley: La principale est notre programme des journalistes en détresse. Nous finançons certains de ces journalistes. Soit ils sont menacés, soit ils doivent fuir des menaces de violence, et ils ont besoin d'argent pour obtenir des soins médicaux ou pour se rendre dans un endroit sûr. En tant que membres d'une communauté mondiale d'organisations de liberté d'expression et de journalisme, nous contribuons à cette initiative.

Il y a aussi les journalistes qui arrivent au Canada. Nous avons un programme pour les journalistes en exil. Nous travaillons avec ce groupe pour que les journalistes en exil puissent obtenir la formation qui leur permettra de poursuivre leur carrière ici, par exemple.

Je vais commenter brièvement votre premier point, parce que mon temps est presque écoulé. L'un des problèmes, c'est que les gens ont beaucoup plus accès à des histoires émanant de partout autour du globe, en particulier sur la souffrance dans le monde. L'un des problèmes pour les médias, c'est qu'à partir d'un certain point, les gens en ont assez, ils ne veulent plus en entendre parler. Cela ne fait pas vendre les journaux.

Si vous voulez ce journalisme, cela fait partie du problème économique dont j'ai parlé au début. Il faut encourager ce genre de reportages, et je crois vraiment qu'il est important de le faire. Je suis d'accord avec le sentiment qui sous-tend vos commentaires.

• (1340)

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Saini, vous avez trois minutes.

M. Raj Saini (Kitchener-Centre, Lib.): Merci beaucoup de vos commentaires, monsieur Tunley.

Je voulais vous parler de quelque chose qu'on voit dans le monde, surtout en Europe. Nous assistons à une montée du populisme dans les pays démocratiques. Vous avez des leaders ambitieux qui sont des leaders populistes et dont l'intimidation de la presse fonctionne de façon très subtile. Leurs partisans, ou des gens qui partagent leur façon de penser, ont tendance à utiliser et à exploiter soit des

journaux, des stations de radio ou des stations de télévision. Il y a également une façon différente et plus subtile de contrôler les médias en réprimant certaines dissensions et en veillant à ce que certaines nouvelles ne soient pas diffusées, que ce soit par les médias sociaux ou par d'autres moyens.

Nous pouvons comprendre que dans les pays démocratiques forts, il y a un certain élément de liberté de presse, et qu'il y a des pays où la liberté de presse est très faible.

Que pensez-vous de ces pays qui ont des dirigeants populistes démocratiquement élus et dont les partisans utilisent la presse comme un outil pour continuer leur populisme en intimidant les journalistes ou en exerçant un plus grand contrôle sur les médias? Que se passe-t-il sur ce terrain intermédiaire, dans les pays où vous avez des dirigeants démocratiquement élus? Comment faites-vous face à ce phénomène?

M. Philip Tunley: Il faut voir cela comme un marché d'idées. Il faut compter sur les gens pour faire une évaluation critique, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, bien sûr. Tout d'abord, ce sont les médias sociaux plutôt que les médias grand public qui alimentent le populisme, et dans une certaine mesure, on ne peut pas critiquer cela. Il y a maintenant des groupes qui peuvent communiquer et échanger des idées comme ils ne le faisaient pas dans le passé, grâce aux médias sociaux. Cela explique en partie le phénomène.

Quelle devrait être la réaction des grands médias ou des gouvernements dans cette situation? C'est un processus démocratique. C'est un marché d'idées, et la seule réponse crédible, au bout du compte, c'est une réponse politique et journalistique. Il s'agit de rapporter les faits, de corriger les erreurs et de veiller à ce que le discours en revienne aux choses qui importent aux Canadiens et aux autres.

M. Raj Saini: Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup.

Pour la dernière question, nous allons donner la parole à Mme Hardcastle pour trois minutes.

Mme Cheryl Hardcastle: Merci beaucoup.

Monsieur Tunley, je pense aussi à certains reportages qui ont été faits au début, au Myanmar, au sujet de ce qui arrivait aux Rohingyas. Je sais que vous avez parlé des programmes des journalistes en détresse et des journalistes en exil — deux programmes différents. Je ne sais pas depuis combien de temps ils existent. Vous pourriez peut-être nous parler un peu des défis, de la façon dont ils ont évolué.

De plus, comment sont-ils financés? Le gouvernement finance-t-il l'une ou l'autre de ces initiatives? Pensez-vous que nous pourrions renforcer le journalisme grâce à ce genre de programmes?

M. Philip Tunley: La réponse, c'est que nous finançons à l'interne notre programme pour les journalistes en détresse, qui est le plus difficile à financer. L'argent provient des recettes générales recueillies lors de notre gala ou auprès de nos membres. Nous serions ravis de stabiliser ce financement grâce à une aide financière à long terme, de source privée ou gouvernementale. C'est un travail extrêmement important. C'est un travail que personne d'autre ne fait. Aucune des organisations de journalistes au Canada ne le fait, à l'exception de CJFE. Nous en sommes très fiers. Cela découle de notre relation avec l'IFEX, dont j'ai parlé plus tôt. C'est un programme merveilleux.

Pour ce qui est de faire venir des journalistes ici, du programme des journalistes en exil, cela dépend vraiment de la politique d'embauche des grands médias. Comment encourager les médias d'ici à embaucher un journaliste d'Irak, du Mexique ou d'ailleurs? La deuxième chose qu'il faut faire, c'est de la formation. Même si les principes de base du journalisme ne changent pas, certaines des réalités de la pratique du journalisme sont différentes ici.

La présidente: Il vous reste une minute.

Mme Cheryl Hardcastle: Je n'ai pas d'autres questions. Vous pourriez peut-être nous en dire davantage à ce sujet. Sinon, j'ai terminé.

• (1345)

Mme Iqra Khalid: J'ai une question.

La présidente: Il ne vous reste qu'une minute.

Mme Iqra Khalid: Merci beaucoup.

Je voulais poser cette question plus tôt. À votre avis, quels sont les problèmes propres aux femmes journalistes par rapport à leurs homologues masculins? Quels types de systèmes de soutien votre organisation offre-t-elle aux femmes journalistes partout dans le monde?

M. Philip Tunley: De toute évidence, je ne suis pas la bonne personne à qui poser la question.

Je pense que la réponse est que les femmes sont particulièrement vulnérables, surtout lorsqu'elles font des reportages dans le monde. Nous avons des journalistes extrêmement courageuses qui s'en sont bien sorties, mais nous avons aussi des histoires tristes montrant ce qui risque de leur arriver. Quel genre de soutien avons-nous à cet égard? C'est difficile à cibler. Il est très difficile de concevoir un programme qui vise ces circonstances. Je pense que tout ce que nous pouvons faire, c'est encourager les pratiques exemplaires dans les grands médias qui ont des correspondants partout dans le monde, pour nous assurer qu'ils ont les mesures de sécurité appropriées et d'autres mesures en place pour appuyer le travail de ces journalistes.

La présidente: Merci.

M. Philip Tunley: C'est vraiment au niveau des organisations de médias.

La présidente: Merci beaucoup.

Merci beaucoup, monsieur Tunley, de votre témoignage d'expert. Je pense que cela nous a donné des idées pour l'avenir de cette étude. Merci de vous être joint à nous par vidéoconférence.

Nous allons maintenant siéger à huis clos pendant 15 minutes pour discuter des travaux du Comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>